

SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE

Epreuve de vérification des connaissances pratiques

Question 1 :

Vous participez à une action de dépistage du cancer du poumon dans votre ville. Vous collectez les résultats de radiographies de thorax d'un groupe de 100 000 hommes de plus de 20 ans. Vous obtenez les résultats suivants :

	Cancer du poumon	Pas de cancer du poumon	Total
Radiographie +			
Radiographie -			
Total	15	99 985	100 000

Vous connaissez la sensibilité (33 %) et la spécificité (95%) de la radiographie pulmonaire pour le diagnostic de cancer du poumon.

1. Calculez le nombre d'hommes atteints d'un cancer et dont la radiographie est négative.
2. Calculez le nombre d'hommes atteints d'un cancer et dont la radiographie est positive.
3. Calculez le nombre d'hommes indemnes de cancer et dont la radiographie est négative.
4. Calculez le nombre d'hommes indemnes de cancer et dont la radiographie est positive.
5. Calculez la valeur prédictive positive de la radiographie pulmonaire.
6. Calculez la valeur prédictive négative de la radiographie pulmonaire.

Pour les différents calculs, vous détaillerez le raisonnement et donnerez les résultats en procédant aux arrondis nécessaires.

TOURNEZ SVP →

Question 2 :

Le contenu réglementaire minimal du dossier du patient est défini dans le code de santé publique. Donnez les 5 éléments qui manquent dans la liste ci dessous :

- La lettre du médecin qui est à l'origine de la consultation ou de l'admission;
- La recherche d'antécédents et de facteurs de risques ;
- Le type de prise en charge prévu et les prescriptions effectuées à l'entrée ;
- La nature des soins dispensés et les prescriptions établies lors de la consultation externe ou du passage aux urgences ;
- Les informations relatives à la prise en charge en cours d'hospitalisation : état clinique, soins reçus, examens para cliniques, notamment d'imagerie ;
- Les informations sur la démarche médicale, adoptée dans les conditions prévues à l'article L. 1111-4 ;
- Le dossier d'anesthésie ;
- Le compte rendu opératoire ou d'accouchement ;
- Le consentement écrit du patient pour les situations où ce consentement est requis sous cette forme par voie légale ou réglementaire ;
- La mention des actes transfusionnels pratiqués sur le patient et, le cas échéant, copie de la fiche d'incident transfusionnel mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 1221-40 ;
- Le dossier de soins infirmiers ou, à défaut, les informations relatives aux soins infirmiers ;
- Les informations relatives aux soins dispensés par les autres professionnels de santé ;
- Les correspondances échangées entre professionnels de santé ;
- Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 ou, le cas échéant, la mention de leur existence ainsi que les coordonnées de la personne qui en est détentrice ;
- La prescription de sortie et les doubles d'ordonnance de sortie ;
- Les modalités de sortie (domicile, autres structures) ;
- La fiche de liaison infirmière.

TOURNEZ SVP →

Question 3 :

Mme X, 56 ans, diabétique de type 2, consulte aux urgences de l'hôpital X pour vomissements et douleurs abdominales. L'échographie abdominale met en évidence une lithiase vésiculaire avec des signes inflammatoires de la paroi. Après des prélèvements sanguins, un traitement antibiotique est prescrit et Mme X est hospitalisée en chirurgie pour surveillance.

Trois jours plus tard, elle présente une douleur thoracique. L'angioscanner montre une embolie pulmonaire et l'écho-doppler des membres inférieurs montre une thrombose veineuse tibiale postérieure. Elle est mutée en cardiologie ou un traitement médical est entrepris.

Trois jours plus tard, elle présente des brûlures mictionnelles et l'ECBU révèle un E COLI multi résistant nécessitant une adaptation du traitement antibiotique. L'évolution est ensuite favorable tant du point de vue infectieux que cardiologique et Mme X rentre chez elle.

Donner (sans le code) pour chacun des deux séjours le diagnostic principal, et le ou les diagnostics associés

Question 4 :

Infections nosocomiales : définition et organisation du signalement dans les établissements de santé. Cas particulier des infections nosocomiales importées d'un autre établissement.

Question 5 :

Dans votre hôpital, vous êtes sollicité par le pharmacien et par le responsable du service de médecine interne car la famille d'un patient se plaint d'une réaction inattendue à un traitement récemment institué.

1. Quelles sont les personnes qui peuvent déclarer ce type incident ?
2. Quels sont les deux rôles des centres de pharmacovigilance ?
3. Les produits dérivés du sang sont l'objet d'une procédure particulière. Laquelle ? Préciser les éléments qu'elle permet d'identifier.
4. Quels sont les produits concernés par la pharmacovigilance ?
5. Qu'est-ce que la matériovigilance ? A quelle catégorie de matériel s'applique ce dispositif. ?